

Organisation Formation BEESAN

Test de Sélection

Pour faire acte de candidature aux épreuves de sélection, les intéressés doivent adresser un dossier d'inscription à la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports du Var (94 Boulevard Desaix – 83000 Toulon)

Le test de sélection est organisé sous forme d'une épreuve dont les modalités sont définies ci-dessous :

- Un 200 m 4 nages éliminatoire (4.07.5 minutes pour les hommes et 4.22.5 minutes pour les femmes). En cas de disqualification, une dernière tentative est accordée dans un intervalle de temps compris entre 10 et 30 minutes après la première tentative ;
- Une prestation éliminatoire de sauvetage. Un parcours aquatique en continu de 100 mètres se décomposant comme suit :

Deux parcours de 25 mètres, comprenant chacun 15 mètres en immersion complète sur un trajet défini, sans que le candidat ne prenne appui.

Une plongée dite « en canard », suivie de la recherche d'un mannequin qui repose entre 2,50 et 3 mètres de profondeur, de la remontée en surface du mannequin et d'un remorquage sur 25 mètres, face hors de l'eau. Toute immersion de la face de la victime figurée pendant une durée égale ou supérieure à 5 secondes, consécutives ou non, entraîne l'élimination du candidat. L'épreuve doit être réalisée en moins de quatre minutes. A chaque virage, le candidat doit toucher la paroi verticale du bassin. L'épreuve est accomplie sans que le candidat ne reprenne pied. Cependant, celui-ci est autorisé à prendre appui au fond, lors de la saisie et de la remontée du mannequin.

Préformation

Pour faire acte de candidature au stage de préformation, les intéressés doivent compléter leur dossier d'inscription par une attestation de réussite au test de sélection datant de moins d'un an.

Ce stage de préformation, dont les modalités d'organisation et d'évaluation sont définies ci-dessous, a une durée minimale de soixante dix heures.

Le stage de préformation traite les quatre spécialités régies par la Fédération Française de Natation :

- Natation Sportive ;
- Natation Synchronisée ;
- Plongeon ;
- Water Polo.

Il a pour but de donner aux candidats les bases indispensables pour suivre l'ensemble de la formation.

Formation Spécifique

UF1 : Pratique Personnelle

- Etre Licencié dans un club Fédération Française de Natation
- Justifier 70 heures de pratique personnelle avec un tuteur agréé par la jeunesse et sports
- Ces heures doivent s'effectuer entre le début de l'UF2 et la fin des cours UF4
- Obligation d'indiquer le lieu de stage dès le début de la formation
- Compléter la fiche (UF1) du livret de formation

UF2 : Enseignement de la natation (77heures) et enseignement spécialisé (23 heures)

A – Enseignement de la natation

- 77 heures de cours théorique en salle ou sur les lieux de travail
- 50 heures de stage avec un tuteur agréé par la jeunesse et sports
- Etablissement d'un rapport de 10 pages sur l'enseignement en natation (support de l'épreuve orale à l'examen final)
- Compléter la fiche (UF2) du livret de formation

B – Enseignement spécialisé

- 1 seule option possible : adaptation du jeune enfant en milieu aquatique
- 23 heures de cours théorique en salle et sur le lieu de travail
- Etablissement d'un rapport de 10 pages sur l'enseignement spécialisé (support de l'épreuve orale à l'examen final)
- Compléter les fiches (UF2 Spé) du livret de formation

3 – Entraînement

- Voir les options possibles : Natation Sportive, Natation Synchronisée, Water-Polo, Nage avec Palmes
- 70 heures de cours théorique
- Stage de 50 heures avec un tuteur agréé par la Jeunesse et Sports
- Etablissement d'un rapport de 10 pages sur l'entraînement (support de l'épreuve orale à l'examen final)
- Compléter les fiches (UF3) du livret de formation

4 – Hygiène et Sécurité

- 70 heures de cours théoriques
- 35 heures de stage avec un tuteur agréé Jeunesse et Sports
- Compléter les fiches (UF4) du livret de formation